

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2025**

Délibération n°2025.07.127

Soutien exceptionnel à l'Association Régie Urbaine (ARU)

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2025

Secrétaire de Séance: Annie MARC

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Didier BOISSIER DESCOMBES à Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Jérôme GRIMAL à Catherine BREARD, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Gérard LEFEVRE à Véronique ARLOT, Raphaël MANZANAS à Martine PINVILLE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, François NEBOUT à Fadilla DAHMANI, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Sophie FORT, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Vincent YOU à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s): Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Marcel VIGNAUD,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.127**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION REGIE URBAINE (ARU)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition :EMPLOI POUR TOUS

Enjeux :[30302 -3) PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Accès aux formations, Egalité des chances

ODD 8 : Création d'emploi et travail décent

ODD 10 : Egalité des chances

La régie de quartier (ARU), implantée dans le quartier Basseau Grande Garenne, agit pour et avec les habitants. Avec plus de 135 salariés dont 90 en insertion, elle propose de nombreuses prestations, dont certaines innovantes avec des partenariats locaux d'ampleur :

- confection textile éco-responsable (atelier 9)
- création et entretien des espaces verts
- revêtement mur et sols
- maraîchage biologique
- propreté urbaine et des locaux
- garage solidaire.

Malgré une utilité sociale et économique reconnue sur le territoire, la situation financière de l'ARU s'est fragilisée au cours des derniers mois. Des aléas de gestion en 2024 ont dégradé la situation conduisant le commissaire aux comptes à déclencher une procédure d'alerte.

Un plan de redressement a été défini par l'ARU, qui gère la situation dans la plus grande transparence vis-à-vis de ses financeurs publics.

L'enjeu pour la structure, au-delà de la maîtrise de ses dépenses (essentiellement constituées de dépenses de personnel), est de développer ses recettes. Les collectivités peuvent d'ailleurs avoir recours à ses activités.

L'agglomération est amenée à financer ponctuellement certaines actions dans le cadre de la politique de la ville, mais surtout à financer 2 postes pour le déploiement du Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dispositif coordonné et co-financé par l'agglomération pour un montant, en 2024 de 48 635 €.

Par ailleurs, l'ARU loue des locaux dont l'agglomération est propriétaire : îlot Charité, et 3 cellules sur la zone d'activité des Molines. Une action spécifique sera initiée sur ce point afin de prendre en compte les désordres que l'association a dû subir et les conditions dégradées de fonctionnement qu'elle connaîtra pendant la période de travaux à venir. Cela contribuera également à réduire ses charges dans cette période délicate.

Afin de soutenir l'association face à cette situation financière difficile, il est proposé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 30 000 €. Un suivi particulier de la situation financière de l'association est par ailleurs mis en œuvre pour mesurer l'impact de cet apport exceptionnel.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'Association Régie Urbaine.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--